



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/585
20 mai 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 19 MAI 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU TOGO AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte de l'accord de cessez-le-feu en Sierra Leone, signé à Lomé le 18 mai 1999 par Alhadji Dr Ahmad Tejan Kabbah, Président de la République de Sierra Leone, et le caporal Foday Saybana Sankoh, leader du Front révolutionnaire uni (RUF), en présence de S. E. M. Gnassingbe Eyadema, Président de la République togolaise, Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des représentants de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'Unité africaine et du Gouvernement des États-Unis d'Amérique (voir annexe).

Je vous saurai infiniment gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre ainsi que l'accord comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Roland Y. KPOTSRA

Annexe

[Original : anglais et français]

ACCORD DE CESSEZ-LE-FEU EN SIERRA LEONE

Le Président Ahmed Tejan Kabbah et le Révérend Jesse Jackson ont tenu une réunion avec le caporal Foday Saybana Sankoh, le 18 mai 1999, sous les auspices du Président Gnassingbe Eyadema. Au cours de cette réunion, la question du processus de paix de la Sierra Leone a été discutée.

Le Gouvernement de la République de Sierra Leone et le Front révolutionnaire uni de Sierra Leone (RUF/SL),

- Désireux de promouvoir le processus de dialogue en cours en vue d'établir une paix et une stabilité durables en Sierra Leone; et
- Soucieux de créer une atmosphère propice à la tenue des pourparlers de paix à Lomé, qui ont commencé par les consultations internes du RUF qui doivent être suivies du dialogue entre le Gouvernement de la Sierra Leone et le RUF;

Ont décidé, d'un commun accord, ce qui suit :

1. De cesser le feu à compter du 24 mai 1999, date à laquelle le Président Eyadema a invité les Ministres des affaires étrangères de la CEDEAO pour discuter des problèmes relatifs à la Sierra Leone. Il a été également décidé que le dialogue entre le Gouvernement de la Sierra Leone et le RUF commencera le 25 mai 1999;
2. De maintenir leurs positions présentes et respectives en Sierra Leone à compter du 24 mai 1999 et de s'abstenir de tous actes d'hostilité ou d'agression qui pourraient compromettre le processus de paix;
3. De s'engager à commencer les négociations de bonne foi, en associant aux discussions toutes les parties concernées, au plus tard le 25 mai 1999;
4. De garantir un accès sûr et sans entraves par les organisations humanitaires aux populations nécessiteuses; d'établir des corridors sûrs pour l'approvisionnement en vivres et médicaments des soldats de l'ECOMOG derrière les lignes du RUF, ainsi que des combattants du RUF derrière les lignes de l'ECOMOG;
5. De libérer immédiatement tous les prisonniers de guerre et les personnes non combattantes;
6. De demander à l'Organisation des Nations Unies, sous réserve de l'autorisation du Conseil de sécurité, de déployer dès que possible des observateurs militaires pour assurer le respect du présent cessez-le-feu par le Gouvernement de la Sierra Leone (ECOMOG et les forces civiles de défense) et le RUF, y compris les forces de l'ancien Conseil révolutionnaire des forces armées (AFRC).

/...

Le présent accord est sans préjudice de tout autre accord ou protocole additionnel qui pourrait être discuté pendant le dialogue entre le Gouvernement de la Sierra Leone et le RUF.

Ont signé à Lomé (Togo) le 18 mai 1999, en six (6) originaux en anglais et en français.

Pour le Gouvernement
de la Sierra Leone

ALHADJI Dr. Ahmad Tejan KABBAH
Président de la
République de Sierra Leone

Pour le Front révolutionnaire uni
de la Sierra Leone

Caporal Foday Saybana SANKOH
Leader du Front révolutionnaire
uni (RUF)

En présence de :

Pour le Gouvernement de la
République togolaise
et Président en exercice de la CEDEAO

GNASSINGBE EYADEMA
Président de la République togolaise

Pour l'Organisation de l'unité
africaine

Mme Adwoa COLEMAN
Représentante de l'OUA

Pour l'Organisation des Nations Unies

Francis G. OKELO
Représentant spécial
du Secrétaire général des
Nations Unies en Sierra Leone

L'Envoyé spécial des États-Unis
d'Amérique pour la promotion de la
démocratie en Afrique

Révérant Jesse JACKSON
